

Rapport de la réunion plénière du mercredi 10 septembre 2025

Membres présents

Jan Verhoeve, président, Lieven Acke, Pieter Daens, Dominique Darte, Michel De Wolf, Catherine Dendauw, Jeroen Jacobs, Thierry Lhoest, Nathalie Procureur, Bart Van Humbeeck, membres

Membres représentés par procuration

Steven Vanden Berghe, membres

Points de l'ordre du jour traités

Traitement des demandes de dérogation introduites concernant la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes annuels dans une monnaie autre que l'euro et/ou la publication de certaines données aux comptes annuels

Traitement des sujets suivants dans le cadre des notes de discussions et/ou projets d'avis

- Avis CNC 2017/02 – Contrôle conjoint - critères de taille (mise à jour)
- Avis CNC 2016/21 – Actualisation d'impôts différés (mise à jour)
- Avis CNC 2017/03 – Critères de taille – Exercice inférieur ou supérieur à 12 mois (mise à jour)
- Avis CNC 2011/4 – Traitement comptable de la fourniture/la réception des marchandises à titre gratuit (mise à jour)
- Avis CNC 2016/19 – Consortium : référentiel comptable applicable - exemption de sous-consolidation (mise à jour)
- Avis CNC 2017/04 – Cautionnements donnés en numéraire ou en titres (mise à jour)
- Avis CNC 137/9 – Actualisation des créances et des dettes à court terme (mise à jour)
- Avis CNC 2012/9 – Le traitement comptable de l'acquisition d'une immobilisation à un prix variable en fonction d'un évènement futur et incertain ayant un lien direct avec l'avantage que présente l'actif acquis pour la société (mise à jour)
- Avis CNC 2017/15 – Opérations de contrôle commun (Common control transactions) (mise à jour)
- Avis CNC 137/8 – Conversion d'une créance résultant de la livraison de biens et services en un prêt à plus d'un an non productif d'intérêt (mise à jour)
- Avis CNC 2013/03 – Traitement comptable des « acquisitions par étapes » (mise à jour)
- Avis CNC 107/11 – Produits faisant l'objet d'un litige (mise à jour)
- Mise à jour avis CNC 2013/14 – Le traitement comptable des impôts différés sur des plus-values réalisées bénéficiant du régime de la taxation différée et sur des subsides en capital